

J'espère donc que la Chambre se prononcera contre la motion dont nous sommes actuellement saisis.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, les arguments invoqués par le leader du gouvernement, à l'appui de sa motion, comportent, à mon sens, trois points principaux que je voudrais analyser très objectivement.

D'abord, il a parlé du Livre blanc qui a été déposé et dont le public a pu prendre connaissance pendant de très longs mois. Le public a été en mesure de faire des instances afin que le gouvernement apporte des modifications dans le sens proposé par les organismes qui voulaient bien présenter des mémoires à cet effet.

Je veux bien reconnaître que l'honorable ministre a raison lorsqu'il dit que le public a pu faire une étude exhaustive de la mesure, mais je voudrais lui faire remarquer que les études qui ont précédé la préparation du bill C-259 ont fait l'objet de séances de travail, de la part des fonctionnaires du ministère, pendant plusieurs années. Et aujourd'hui, on voudrait que les députés, qui ont pris connaissance de ce bill omnibus depuis quelques mois seulement, l'adoptent en toute vitesse.

Je reconnais que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) a déjà présenté une motion le 18 juin à ce sujet. Mais le bill lui-même n'a été connu des députés que durant les premiers jours de septembre, et comme il comporte des dispositions, des amendements très importants, pour diverses organisations, et que des instances nous sont faites presque chaque jour depuis le début des discussions, nous devons nous assurer que les individus et les organismes les plus profondément touchés ne seront pas taxés d'une façon injuste.

Le rapport Croll sur la pauvreté a mentionné que 60 p. 100 des impôts fédéraux sont payés par les petits salariés. Il faut prendre les moyens nécessaires pour examiner la réforme fiscale, afin d'assurer à certaines catégories de personnes la possibilité d'être traitées plus équitablement.

• (2.50 p.m.)

A l'étape du débat de deuxième lecture, on a accusé à tort les créditistes de faire un peu d'obstruction lorsque la Chambre étudiait en détail les articles 135, 136 et 137 du bill, relativement aux coopératives et aux caisses populaires, mais, à ce moment-là, nous avons tout simplement voulu faire des suggestions au gouvernement, lui proposer des moyens d'améliorer le régime de taxation, tout en nous gardant de détruire le mouvement coopératif, qui a rendu de si grands services aux Canadiens et qui est encore en mesure de lui en rendre.

L'honorable ministre nous a informés aujourd'hui que des amendements seront présentés relativement au capital employé.

C'est ce que nous avons proposé afin d'accélérer les discussions, savoir que la notion de capital employé, proposée comme devant désormais servir de méthode principale de calcul de l'impôt des coopératives, soit simplement abolie. Si l'honorable ministre présente un amendement de nature à faire disparaître cette notion, il n'y aura pas

de discussion et l'article sera adopté très rapidement. Je ne vois pas pourquoi, alors, on a eu besoin de se prévaloir de l'article 75C en vue de limiter les débats, car dès que le gouvernement proposera des amendements qui seront en conformité de ce que nous désirons et de ce que les caisses populaires, les coopératives et les «Credit Unions» désirent, il recevra la collaboration de tous les députés.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas ici pour marchander. Il me déplaît énormément, lorsqu'on veut accélérer les travaux, de constater qu'on essaie de faire des propositions et des contre-propositions. Cette histoire de concessions conditionnelles me déplaît énormément. Soyons donc francs entre nous. Il est possible de nous entendre sans avoir l'air de commerçants qui trafiquent sur le dos des contribuables. Qu'on fasse des propositions franches et concrètes, qu'on présente des amendements valables, et le gouvernement peut être assuré que nous apporterons notre collaboration, et je n'aime pas du tout les fausses informations données au public, à l'effet que lorsque nous prenons position, c'est toujours pour faire de l'obstruction. Je voudrais bien, également, que la presse soit plus objective, afin que le public soit bien informé sur ce qui se passe à la Chambre.

Je m'oppose, au nom de mes collègues, à l'adoption de cette motion qui vise à limiter les discussions sur le bill C-259, à quatre jours de séance. Après les quatre jours, 15 minutes avant 6 heures, mercredi prochain, il ne sera plus possible de présenter d'amendements ni de discuter. C'est le bâillon. Qu'on l'accepte ou non, c'est la majorité qui décide.

Monsieur l'Orateur, c'est la première fois, depuis que je siège ici, qu'une telle méthode est employée. Je le déplore sincèrement. Hier, j'avais cru qu'il était encore possible que cette motion ne soit pas présentée aujourd'hui. Je gardais toujours espoir. Même ce midi—je le disais à un journaliste qui me posait la question—j'avais espoir que cette motion ne vienne pas embrouiller davantage nos délibérations. Mais puisque le gouvernement en a décidé ainsi, qu'il en assume l'odieux. Pour ma part, je devrai voter contre cette mesure, mais je veux qu'il soit bien compris que je ne vote pas contre les amendements qui seront proposés en vue d'améliorer le sort des coopératives et des caisses populaires.

De plus, je voudrais dire que nous avons demandé que les frais de déplacement des ouvriers de la construction, des ouvriers de la forêt, des mécaniciens, des cheminots soient considérés et qu'une disposition relative à leur déduction du revenu soit insérée dans le bill, en vue de protéger ces travailleurs.

Je regrette infiniment, monsieur l'Orateur, que des ministériels manquent tellement de sérieux, car lorsque nous essayons d'avancer des arguments susceptibles de justifier notre attitude, ils passent leur temps à rire et à parler, afin d'embrouiller celui qui parle. Monsieur l'Orateur, je tiens à leur dire que je suis difficile à embrouiller. Je sais où je vais, je connais les attitudes que je dois prendre, et je les prends franchement.

En terminant, je dois dire que malgré l'attitude du gouvernement, nous apporterons quand même notre collaboration, afin de tirer le meilleur parti possible de la situation. La vie doit continuer. Espérons que nous continuerons quand même à nous entendre et à travailler efficacement pour le plus grand bien de nos concitoyens.